



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION

Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : **PATRIMOINE 1**

OBJET : **INFORMATISATION DE
LA BILLETTERIE ET DU
COMPTOIR DE VENTE**

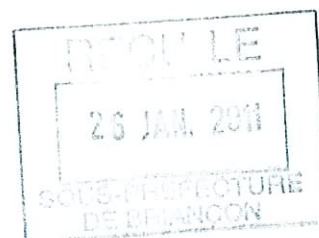
Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
 NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie
 PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
 SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin
 ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Le service du patrimoine souhaite se doter d'un système informatisé pour sa billetterie et son comptoir de vente.

Il s'agit d'une démarche de modernisation qui prend toute son importance dans la démarche Ville d'art et d'histoire et patrimoine mondial.

Actuellement, la fréquentation du service du patrimoine de Briançon (statistiques, vente de billets d'entrées et produits du comptoir de vente) est gérée manuellement.

Ce mode de gestion ne permet pas de proposer la vente à distance et un large choix de produits dérivés à vendre sur place.

De plus les statistiques de fréquentation ne sont pas instantanées.

Cette informatisation répond à différents objectifs : amélioration de la gestion de la régie, développement d'un marketing culturel par une meilleure connaissance des publics, valorisation de l'image de marque de la ville.

Le système informatisé se composera :

- D'un logiciel billetterie,
- D'un logiciel boutique
- De matériels spécifiques (caisse, imprimante, billets...)
- D'une assistance
- D'une formation

Le montant de cette opération est estimé à 12 000 €/TTC.

Pour mener à bien ce projet, le service informatique en lien avec le service du patrimoine doit lancer les procédures d'acquisition des logiciels et des matériels spécifiques associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

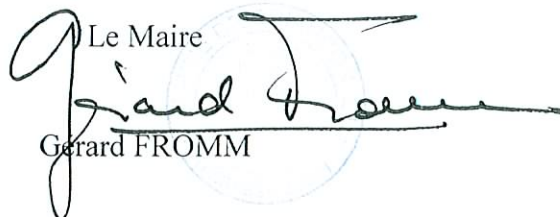
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

PUBLIÉ LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gerard FROMM